

Grand Sud

V. Doston
à Sarah

L'amoureux éconduit lance une fausse alerte dans une crèche niçoise

Soixante enfants et bébés évacués ainsi que 29 adultes, 3 h 30 d'intervention pour les policiers, pompiers et démineurs, une cellule de soutien psychologique activée... La fausse alerte lancée le 5 août dans une crèche à Nice avait produit d'importants effets. La justice vient de sanctionner l'auteur du coup de fil malveillant. Romain M., 26 ans, a été identifié et rattrapé par la patrouille. C'est lui qui a fait croire à la présence d'une bombe dans la crèche des Libellules, vendredi 5 août, sur les coups de 15 heures. Son appel a entraîné un vaste charivari qui a attiré sur place jusqu'au prési-

dent de la Métropole. Il a réveillé, surtout, le spectre d'une menace terroriste si sensible à Nice depuis le 14-Juillet.

Contexte sensible

Jusqu'alors, Richard M. était pourtant inconnu de la justice. S'il a agi ainsi, c'est par dépit amoureux, a-t-il expliqué aux policiers. Pour se venger de sa petite amie, employée de la crèche, qui venait de le quitter. Une fois réalisé combien sa réaction était inadmissible, l'amoureux éconduit est apparu repentant et en larmes, à l'audience correctionnelle, vendredi dernier.

Le procureur Brigitte Funel n'a pas manqué d'insister sur la gravité de son acte, *a fortiori* dans un contexte si lourd en émotion. Le tribunal présidé par Annie Bergougnous a suivi ses réquisitions : neuf mois de prison, dont six assortis d'un sursis-mise à l'épreuve, pour « divulgation d'information fautive afin de faire croire à une destruction dangereuse ». Pendant deux ans, Richard M. a une obligation de soins et d'indemniser la ville de Nice, en lui versant 2 500 € de dommages et intérêts et 1 000 € au titre des frais d'avocat.

C. C.